

4.1. Travaux de réhabilitation

4.1.1. Travaux de réhabilitation

Les 2 points suivants sont traités dans le tableau de proposition de travaux ci joint.

- Programme de réhabilitation du réseau suite au programme d'inspection caméra
- Programme de réhabilitation des branchements suite aux tests à la fumée.

• Le programme de travaux de réhabilitation des réseaux (suite au inspections caméra) est développé dans les fiches ci-après.

En définitif, les montants financiers de ces opérations et les priorités techniques de réalisation s'articulent autour de la synthèse suivante :

Travaux à engager	Priorité générale	court terme	moyen terme	long terme
Réhabilitation réseau Haureuils	1	13 570,00 F		
Réhabilitation réseau Les Bruyères - Le Bourg	1	125 580,00 F		
Réhabilitation réseau RN10	1	173 650,00 F		
Réhabilitation réseau Champ neuf	1	69 115,00 F		
Réhabilitation réseau Le Sableret	1	4 485,00 F		
Réhabilitation réseau Haureuils	2		21 850,00 F	
Réhabilitation réseau Les Bruyères - Le Bourg	2		51 520,00 F	
Réhabilitation réseau RN10	2		1 150,00 F	
Réhabilitation réseau Champ neuf	2		11 500,00 F	
Réhabilitation réseau Le Sableret	2		1 150,00 F	
Réhabilitation réseau Haureuils	3			1 150,00 F
Réhabilitation réseau Les Bruyères - Le Bourg	3			2 645,00 F
Réhabilitation réseau RN10	3			4 485,00 F
Réhabilitation réseau Champ neuf	3			- F
Réhabilitation réseau Le Sableret	3			3 795,00 F
Montant estimatif total		386 400,00 F	87 170,00 F	12 075,00 F

PROGRAMME DE REHABILITATION DES RESEAUX
COMMUNE DE LE BARP
SECTEUR DE HAUREUILS

CONSTAT				Proposition de travaux						
N°	Tronçon	Défaut constaté	Linéaire concerné	Quantité de défaut	Désordre induit et quantification	Priorité de réalisation 1- urgent 2- moyen terme 3- long terme	Type d'intervention	Quantité	Coût HT unit ou /ml	Montants des travaux
1	R1-R2	épaufrure	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	3	injection d'étanchement	1	1 000,00 F	1 000,00 F
2	R2-R3	joint défectueux	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	fraisage, repositionnement, étanchement	1	2 000,00 F	2 000,00 F
3	R4-R5	fissures multiples ouverte	1,0 ml	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F
4	R3-R10	joint défectueux	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	fraisage, repositionnement, étanchement	1	2 000,00 F	2 000,00 F
5	R10-R11	perforation	1,0 ml	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F
6		corrosion partielle	1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F
7	R11-R17	joint défectueux	ponctuel	2	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	fraisage, repositionnement, étanchement	2	2 000,00 F	4 000,00 F
8		dégradation du revêtement	1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	2	chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F
9	R18-R19	dégradation du revêtement	1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F
10	R18-R20	fissures multiples ouverte	1,0 ml	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F
11	R20-R21	fissures multiples ouverte	1,0 ml	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F
12	R14-R15	poissonnement	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage et injection d'étanchement	1	1 300,00 F	1 300,00 F
13	R13-R14	joint défectueux	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage, repositionnement, étanchement	1	2 000,00 F	2 000,00 F
14	R13-R14	épaufrure	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	injection d'étanchement	1	1 000,00 F	1 000,00 F
15	R16-R17	corrosion partielle	1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	2 000,00 F	2 000,00 F
16		joint défectueux	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	fraisage, repositionnement, étanchement	1	1 000,00 F	1 000,00 F
17		épaufrure	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	injection d'étanchement	1	2 000,00 F	2 000,00 F
18	R16-R13	corrosion partielle	1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F
19		éclatement	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	injection d'étanchement	1	1 000,00 F	1 000,00 F
20	R12-R13	joint défectueux	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F
21	R11-R12	joint défectueux	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F
							fraisage, repositionnement, étanchement	1	2 000,00 F	2 000,00 F
							fraisage, repositionnement, étanchement	1	2 000,00 F	2 000,00 F

MONTANT DES TRAVAUX - TOTAL HT 31 800,00 F

DIVERS ET IMPREVUS 7% 2 226,00 F

MAITRISE D'OEUVRE 8% 2 544,00 F

MONTANT TOTAL DES REALISATIONS 36 570,00 F

PROGRAMME DE REHABILITATION DES RESEAUX
COMMUNE DE LE BARP
SECTEUR DU BOURG - LES BRUYERES

Tronçon		Défaut constaté		Ligne concerné		Quantité de défaut		Désordre induit et quantification		Type d'intervention		Proposition de travaux		Coût HT unit ou /ml		Montants des travaux	
N°																	
1	R1-R2	joint défectueux		ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage, repositionnement, ou mençonnage	1	2 000,00 F	2 000,00 F				2 000,00 F
2	R2-R3	recolement, pénétrant mal découpé		ponctuel	3	risque de dégradation totale à terme	3	risque de dégradation totale à terme	2	fraisage et injection d'étanchéant	3	1 500,00 F	4 500,00 F				4 500,00 F
3	R3-R4	joint défectueux		ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	fraisage, repositionnement, étanchéant	1	2 000,00 F	2 000,00 F				2 000,00 F
4	R4-R5	recolement, pénétrant mal découpé		ponctuel	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	2	fraisage et injection d'étanchéant	1	1 500,00 F	1 500,00 F				1 500,00 F
5	R4-R5	joint défectueux		ponctuel	3	risque d'infiltration et/ou de fuite	3	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	fraisage, repositionnement, étanchéant	3	2 000,00 F	6 000,00 F				6 000,00 F
6	R4-R5	recolement, pénétrant mal découpé		ponctuel	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	2	fraisage et injection d'étanchéant	1	1 500,00 F	1 500,00 F				1 500,00 F
7	R10-R11	emboîtement insuffisant		ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	3	tubage	1	1 300,00 F	1 300,00 F				1 300,00 F
8	R10-R11	fissures multiples ouverte		1,0 ml	2	risque de dégradation totale à terme	2	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 300,00 F	1 300,00 F				1 300,00 F
9	R10-R12	corrosion partielle		2,0 ml	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	2	1 000,00 F	2 000,00 F				2 000,00 F
10	R10-R12	fissures multiples ouverte		1,0 ml	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage, repositionnement, étanchéant	1	1 300,00 F	1 300,00 F				1 300,00 F
11	R12-R13	joint défectueux		ponctuel	3	risque d'infiltration et/ou de fuite	3	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	2 000,00 F	2 000,00 F				2 000,00 F
12	R12-R13	fissures multiples ouverte		3,0 ml	3	risque d'infiltration et/ou de fuite	3	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	3	1 300,00 F	3 900,00 F				3 900,00 F
13	R10-R9	joint défectueux		ponctuel	3	risque d'infiltration et/ou de fuite	3	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage, repositionnement, étanchéant	3	2 000,00 F	6 000,00 F				6 000,00 F
14	R10-R9	corrosion partielle		ponctuel	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	2	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
15	R9-R8	joint défectueux		ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage, repositionnement, étanchéant	1	2 000,00 F	2 000,00 F				2 000,00 F
16	R9-R8	corrosion partielle		ponctuel	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	2	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
17	R8-R7	joint défectueux		ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage, repositionnement, étanchéant	1	2 000,00 F	2 000,00 F				2 000,00 F
18	R8-R7	corrosion partielle		ponctuel	2	risque de dégradation totale à terme	2	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
19	R8-R7	joint défectueux		ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage, repositionnement, étanchéant	1	2 000,00 F	2 000,00 F				2 000,00 F
20	R5-R6	fissures multiples ouverte		2,0 ml	2	risque de dégradation totale à terme	2	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	2	1 300,00 F	2 600,00 F				2 600,00 F
21	R5-R6	joint défectueux		ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F				1 300,00 F
22	R5-R6	perforation		ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage, repositionnement, étanchéant	1	2 000,00 F	2 000,00 F				2 000,00 F
23	R6-R7	corrosion partielle		1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 300,00 F	1 300,00 F				1 300,00 F
24	R6-R7	dégradation du revêtement		1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	1	chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
25	R5-R14	corrosion partielle		15,0 ml	15	risque de dégradation totale à terme	15	risque de dégradation totale à terme	1	chemisage	15	1 000,00 F	15 000,00 F				15 000,00 F
26	R5-R14	joint défectueux		ponctuel	2	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	fraisage, repositionnement, étanchéant	2	2 000,00 F	4 000,00 F				4 000,00 F
27	R14-R15	corrosion partielle		1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
28	R14-R15	corrosion partielle		1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
29	R15-R16	corrosion partielle		1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
30	R16-R17	corrosion partielle		1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
31	R17-R18	corrosion partielle		1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
32	R17-R18	joint défectueux		2,0 ml	2	risque de dégradation totale à terme	2	risque de dégradation totale à terme	2	fraisage, repositionnement, étanchéant	2	2 000,00 F	4 000,00 F				4 000,00 F
33	R18-R25	corrosion partielle		ponctuel	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	1	projection de béton ou chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
34	R26-PR	fissures multiples ouverte		2,0 ml	2	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	2	1 300,00 F	2 600,00 F				2 600,00 F
35	R24-R23	dégradation du revêtement		3,0 ml	3	risque de dégradation totale à terme	3	risque de dégradation totale à terme	2	chemisage	3	1 000,00 F	3 000,00 F				3 000,00 F
36	R23-R22	dégradation du revêtement		3,0 ml	3	risque de dégradation totale à terme	3	risque de dégradation totale à terme	2	chemisage	3	1 000,00 F	3 000,00 F				3 000,00 F
37	R22-R21	épaulement		ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	3	injection d'étanchéant	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
38	R21-R20	dégradation du revêtement		3,0 ml	3	risque de dégradation totale à terme	3	risque de dégradation totale à terme	2	chemisage	3	1 000,00 F	3 000,00 F				3 000,00 F
39	R19-R20	dégradation du revêtement		1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	1	risque de dégradation totale à terme	2	chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F				1 000,00 F
40	R26-R27	emboîtement déaxé		6,0 ml	6	risque d'infiltration et/ou de fuite, inaccessibilité	6	risque d'infiltration et/ou de fuite, inaccessibilité	1	changement de canalisation	6	1 800,00 F	10 800,00 F				10 800,00 F
41	R27-R28	vis mauvais état général		50,0 ml	50	Changement de canalisation	50	Changement de canalisation	1	chemisage, changement de canalisation	50	1 800,00 F	90 000,00 F				90 000,00 F

MONTANT DES TRAVAUX - TOTAL HT		156 300,00 F
DIVERS ET IMPREVUS	7%	10 941,00 F
MAITRISE D'OEUVRE	8%	12 504,00 F
MONTANT TOTAL DES REALISATIONS		179 745,00 F

PROGRAMME DE REHABILITATION DES RESEAUX
COMMUNE DE LE BARP
SECTEUR DE RN 10 - Avenue des Pyrénées

		CONSTAT				Proposition de travaux				
N°	Tronçon	Défaut constaté	Linéaire concerné	Quantité de défaut	Désordre induit et quantification	Priorité de réalisation 1- urgent 2- moyen terme 3- long terme	Type d'intervention	Quantité	Coût HT unit ou /ml	Montants des travaux
1	R1-R2	épaufrure	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	injection d'étanchement	1	1 000,00 F	1 000,00 F
2		emboîtement insuffisant	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage	1	1 300,00 F	1 300,00 F
3		fissures multiples ouverte	2,0 ml	2	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	2	1 300,00 F	2 600,00 F
4	R2-R3	poissonnement	ponctuel	3	risque d'infiltration et/ou de fuite à terme	3	fraisage et injection d'étanchement	3	1 300,00 F	3 900,00 F
5		dégradation du revêtement	1,0 ml	1	risque de dégradation totale à terme	2	chemisage	1	1 000,00 F	1 000,00 F
6	R6-R7	perforation	1,0 ml	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	injection d'étanchement	1	1 000,00 F	1 000,00 F
7	R7-R8	perforation	3,0 ml	3	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	injection d'étanchement	3	1 000,00 F	3 000,00 F
8		fissures multiples ouverte	1,0 ml	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F
9	R8-R9	effondrement partiel	6,0 ml	1	risque d'ECP, d'effondrement total à terme	1	changement de canalisation	6	1 800,00 F	10 800,00 F
10	R9-R11	effondrement partiel	50,0 ml	1	risque d'ECP, d'effondrement total à terme	1	changement de canalisation	50	1 300,00 F	65 000,00 F
11		dégradation du revêtement			risque de dégradation totale à terme	1	chemisage		1 000,00 F	- F
12		fissures multiples ouverte			risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel		1 300,00 F	- F
13	R11-R10	effondrement partiel	50,0 ml	1	risque d'ECP, d'effondrement total à terme	1	changement de canalisation	50	1 300,00 F	65 000,00 F
14		dégradation du revêtement			risque de dégradation totale à terme	1	chemisage		1 000,00 F	- F
15		fissures multiples ouverte			risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel		1 300,00 F	- F
16		éclatement			risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel		1 300,00 F	- F

MONTANT DES TRAVAUX - TOTAL HT 155 900,00 F

DIVERS ET IMPREVUS 7% 10 913,00 F

MAITRISE D'OEUVRE 8% 12 472,00 F

MONTANT TOTAL DES REALISATIONS 179 285,00 F

PROGRAMME DE REHABILITATION DES RESEAUX
COMMUNE DE LE BARP
SECTEUR DE LE SABLERET

		CONSTAT				Proposition de travaux					
N°	Tronçon	Défaut constaté	Linéaire concerné	Quantité de défaut	Désordre induit et quantification	Priorité de réalisation 1-urgent 2- moyen terme 3 - long terme	Type d'intervention	Quantité	Coût HT unit ou /ml	Montants des travaux	
1	R1-R2	épaufrure	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	injection d'étanchement	1	1 000,00 F	1 000,00 F	
2	R2-R3	perforation	ponctuel	1		1	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F	
3	R8-R9	joint défectueux	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	3	fraisage, repositionnement, étanchement	1	2 000,00 F	2 000,00 F	
4		fissures multiples ouverte	1,0 ml		risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F	
5	R10-PR	fissures multiples ouverte	1,0 ml		risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F	1 300,00 F	
6	R18-R19	emboîtement insuffisant	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	3	tubage	1	1 300,00 F	1 300,00 F	
MONTANT DES TRAVAUX - TOTAL HT										8 200,00 F	
DIVERS ET IMPREVUS										7%	574,00 F
MAITRISE D'OEUVRE										8%	656,00 F
MONTANT TOTAL DES REALISATIONS										9 430,00 F	

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES RESEAUX
 COMMUNE DE LE BARP
 SECTEUR DE Lotissement du Champ neuf

N°		Tronçon		Défaut constaté		Linéaire concerné		Quantité de défaut		Désordre induit et quantification		Priorité de réalisation 1- urgent 2- moyen terme 3- long terme		Type d'intervention		Quantité		Codi HT unit ou /ml		Montants des travaux		
1		R1-R2	joint défectueux	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	fraisage, repositionnement ou manchonage	1	2 000,00 F												
2		R2-R3	fissures multiples ouverte	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F												
3		R6-R7	joint défectueux	ponctuel	4	risque d'infiltration et/ou de fuite	2	fraisage, repositionnement, étanchement	4	8 000,00 F												
4		R12-R15	fissures multiples ouverte	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F												
5		R15-PR	très mauvais état général	50,0 ml			1	chermissage, changement de canalisation	50	50 000,00 F												
6		R25-R26	éclatement	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	tubage partiel	1	1 300,00 F												
7			poingonnement	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	fraisage et injection d'étanchant	1	1 300,00 F												
8		R23-R22	perforation	ponctuel	1	risque d'infiltration et/ou de fuite	1	injection d'étanchement	1	1 000,00 F												
9		R19-R20	fissures multiples ouverte	1,0 ml			1	tubage partiel	1	1 300,00 F												
10		R19-R18	fissures multiples ouverte	1,0 ml			1	tubage partiel	1	1 300,00 F												
11		R17-R16	fissures multiples ouverte	1,0 ml			1	tubage partiel	1	1 300,00 F												

MONTANT DES TRAVAUX - TOTAL HT		70 100,00 F
DIVERS ET IMPREVUS	7%	4 907,00 F
MAITRISE D'OEUVRE	8%	5 608,00 F
MONTANT TOTAL DES REALISATIONS		80 615,00 F

- Le programme de travaux de réhabilitation des réseaux et branchements (suite aux tests à la fumée) est présenté sur la fiche suivante.

Ce programme est hiérarchisé selon la répartition présentée dans le tableau ci-après.

Travaux à engager	Priorité générale	court terme	moyen terme	long terme
Mise en conformité de branchements	1	31 050,00 F		
Mise en conformité de branchements	2		- F	
Mise en conformité de branchements	3			- F
Montant estimatif total		31 050,00 F	- F	- F

N°	Constat				Proposition de travaux				
	Localisation	Avaloir EP	Gouttières	Surface approchée	Priorité de réalisation 1- urgent 2- moyen 3 - long terme	Type d'intervention	Quantité	Coût HT unit ou /ml	Montants des travaux
1	Mr BOURGADE		1	20	1	Mise en conformité des raccorderments et controle ultérieur par la commune	1	privé	
2	Mr BOURGADE		1	50	1		1	privé	
3	Mr Jean DELAS		1	20	1		1	privé	
4	Mr UYTTERSROT		1	40	1		1	privé	
5	Mr GOUTAGNY		1	60	1		1	privé	
6	RN 10 Voirie	1		400	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
7	Salle ST Cécile		1	60	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
8	LA POSTE		2	60	1		1	privé	
9	Mr TARIS		2	100	1		1	privé	
10	RN 10 Voirie	1		400	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
11	Salle ST Cécile		1	100	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
12	MAIRIE		1	20	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
13	MAIRIE		1	18	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
14	MAIRIE		1	30	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
15	MAIRIE		1	20	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
16	N° 33		1	30	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
17	Mr LANNELONGUE		2	25	1		1	privé	
18	Mr LANNELONGUE	1		60	1		1	privé	
19	au feu		1	60	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
20	au feu		1	45	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F
21	Ecole		6	550	1		1	3 000,00 F	3 000,00 F

MONTANT DES TRAVAUX - TOTAL HT 27 000,00 F

DIVERS ET IMPREVUS 7% 1 890,00 F

MAITRISE D'OEUVRE 8% 2 160,00 F

MONTANT TOTAL DES REALISATIONS 31 050,00 F

4.1.2. Travaux de réaménagements des Postes de refoulement

- Lors de nos phases de reconnaissance du réseau, nous avons mis en évidence des problèmes de corrosion (partielle, dégradation du revêtement,...) liés au temps de séjour des effluents dans les canalisations, et la formation de composé acides (type H₂S,...).
- Les temps de séjour de l'effluent dans chacune des canalisations de refoulement sont rappelés dans le tableau ci-après :

N°	Constat				
	PR	Localisation	Volume du refoulement en m ³	Débit moyen EU en m ³ /h	Temps de séjour en heures/minutes/sec
1	PR de l'Eglise	0,16	1,15	0:08	0:08
2	PR du Bourg	0,2	0,29	0:41	0:41
3	PR Le Garde	1,2	3,8	0:18	0:18
4	PR Le Sableret	5,7	2	2:51	2:51
5	PR Champ neuf	21	2	10:30	10:30
6	PR Haureuils	4,5	1,37	3:17	13:47
7	PR ZI	6,82	0,24	4:25	4:25
8	PR salle des sports	ND	ND	-	-
9	PR Nide de l'Agasse	ND	ND	-	-

Un temps de séjour moyen de l'ordre de 3 heures peut être considéré comme acceptable, sans engendrer de fermentation anaérobie et de composés acides.

Le tableau ci dessus permet de visualiser les secteurs à risque le plus important. Nous retiendrons donc des propositions de travaux à réaliser sur les postes de refoulement suivants :

N°	Localisation	Proposition de travaux				
		Priorité de réalisation 1- urgent 2-moyen terme 3 - long terme	Type d'intervention	Quantité	Coût HT unitaire	Montants des travaux
5	PR Champ neuf	2	Mis en place de poste d'injection	1	10 000,00 F	10 000,00 F
6	PR Haureuils	2	Mis en place de poste d'injection	1	10 000,00 F	10 000,00 F
MONTANT DES TRAVAUX - TOTAL HT						20 000,00 F
DIVERS ET IMPREVUS					7%	1 400,00 F
MAITRISE D'OEUVRE					8%	1 600,00 F
MONTANT TOTAL DES REALISATIONS						23 000,00 F

Travaux à engager	Priorité générale	court terme	moyen terme	long terme
Mise en place de poste d'injection	1	- F		
Mise en place de poste d'injection	2		23 000,00 F	
Mise en place de poste d'injection	3			- F
Montant estimatif total		- F	23 000,00 F	- F

La priorité de réalisation de cet aménagement dépend de l'importance que l'on veut accorder à la sauvegarde du patrimoine constitué par le réseau. Pour notre part, nous classerons cet aménagement en priorité 2 (avec une réalisation comprise entre 2 et 3 ans).

4.2. Mise en place d'une surveillance des Postes de refoulement

• A l'issue de la collecte des informations et de la reconnaissance du réseau, nous avons mis en évidence :

- un manque d'information sur l'historique et le fonctionnement des PR
- un déficit de gestion en temps réel des pompes de relèvement,
- ponctuellement, des déversements d'effluents, qui ne sont signalés que par les riverains ou les employés communaux.

Afin de limiter ces dysfonctionnements, la mise en place de capteurs de mesures a été envisagé en 1999 en entrée de station d'épuration.

Compte tenu de la multiplicité des postes de refoulement et de leur répartition géographique, il nous paraît indispensable de mettre en place de façon fiable et généralisé un suivi de l'ensemble des postes de relèvement.

• Le descriptif ci-après précise les modalités de mise en place de la gestion de ces équipements :

N°	Constat			Proposition de travaux				
	PR	Localisation	gestion des compteurs	entretien	Type d'intervention	Quantité	Coût HT unitaire	Montants des travaux
1	PR de l'Eglise	1 passage/15 j	régulier		Amené de ligne téléphonique	9	500,00 F	4 500,00 F
2	PR du Bourg	1 passage/15 j	régulier		Mise en place des capteurs			
3	PR Le Garde	1 passage/15 j	régulier		surverse	9	2 000,00 F	18 000,00 F
4	PR Le Sableret	1 passage/15 j	régulier		fonctionnement des pompes	9	3 000,00 F	27 000,00 F
5	PR Champ neuf	1 passage/15 j	régulier		Boitiers de transfert	9	15 000,00 F	135 000,00 F
6	PR Haureuils	1 passage/15 j	régulier		Mise en place de modem	9	2 000,00 F	18 000,00 F
7	PR ZI	1 passage/15 j	régulier		Centrale d'acquisition	1	40 000,00 F	40 000,00 F
8	PR salle des sports	1 passage/15 j	régulier		Mise en place des alarmes	9	500,00 F	4 500,00 F
9	PR Nide de l'Agasse	1 passage/15 j	ND		Module d'archivage des données	1	5 000,00 F	5 000,00 F

MONTANT DES TRAVAUX - TOTAL HT 247 000,00 F

DIVERS ET IMPREVUS 7% 17 290,00 F

MAITRISE D'OEUVRE 8% 19 760,00 F

MONTANT TOTAL DES REALISATIONS 284 050,00 F

Travaux à engager	Priorité générale	court terme	moyen terme	long terme
Mise en place de l'autosurveillance	1	284 050,00 F		
Mise en place de l'autosurveillance	2		- F	
Mise en place de l'autosurveillance	3			- F
Montant estimatif total		284 050,00 F	- F	- F

• La réalisation de ces équipements est classé en priorité 1.

4.3. Plan d'entretien des réseaux

• Un plan d'entretien des réseaux est mené par la Compagnie Générale des Eaux dans le cadre de son contrat d'affermage. Ce contrat prévoit notamment la réalisation annuelle d'opérations d'hydrocurage à hauteur de 10 % du linéaire total du réseau. Sur la base de 20 Km de réseau, il est donc actuellement réalisé 2 Km d'hydrocurage par an.

Cette clause amène la réalisation sur un secteur donné :

d'une opération d'hydrocurage en moyenne tous les 10 ans

• Compte tenu :

- du caractère séparatif des réseaux (*malgré la présence de surfaces actives inopportunes*),
- de la faible pente des réseaux,
- de l'absence de déversoir d'orage,
- des problèmes de corrosion des réseaux (*présence de graisses, sédiments...*),

il nous paraît adéquat d'augmenter les opérations d'hydrocurage sur un taux de 15 % par an soit un minimum de 3 Km d'hydrocurage par an.

Ce taux permettra notamment une période de retour moyenne de 7 ans sur un secteur donné.

En outre, la gravité des désordres observés (par les passages caméra), nous paraissent suffisamment importants, pour mener en parallèle au programme d'hydrocurage, un programme systématique d'inspection télévisé.

Ces inspections donneront lieu à un programme de travaux de réhabilitation détaillé selon les rubriques citées ci-dessus.

N°	PROPOSITIONS D'UN PROGRAMME DE GESTION					
	Localisation	Programmation - Année	Type d'intervention	Quantité approchée	Coût HT unitaire	Montants des travaux
1	Haureulls partie Sud Est	1	Hydrocurage - passage caméra - propositions	1500	25,00 F	37 500,00 F
2	Le Sableret Est	1	Hydrocurage - passage caméra - propositions	1500	25,00 F	37 500,00 F
3	Les Bruyères Est	2	Hydrocurage - passage caméra - propositions	1500	25,00 F	37 500,00 F
4	La Garde	2	Hydrocurage - passage caméra - propositions	1500	25,00 F	37 500,00 F
5	Centre hippique	3	Hydrocurage - passage caméra - propositions	2000	25,00 F	50 000,00 F
6	La place principale	3	Hydrocurage - passage caméra - propositions	1000	25,00 F	25 000,00 F
7	La Palombière	4	Hydrocurage - passage caméra - propositions	2500	25,00 F	62 500,00 F
8	Le Lucandreau	5	Hydrocurage - passage caméra - propositions	2500	25,00 F	62 500,00 F
9	Les chênes	6	Hydrocurage - passage caméra - propositions	2500	25,00 F	62 500,00 F
10	Le nid de l'Algle et de l'Agass	7	Hydrocurage - passage caméra - propositions	2000	25,00 F	50 000,00 F

MONTANT DES TRAVAUX - TOTAL HT 462 500,00 F

DIVERS ET IMPREVUS 7% 32 375,00 F

MAITRISE D'OEUVRE 8% 37 000,00 F

MONTANT TOTAL DES REALISATIONS 531 875,00 F

Travaux à engager	Priorité générale	court terme	moyen terme	long terme
Hydrocurage et passage caméra	1	258 750,00 F		
Hydrocurage et passage caméra	2		215 625,00 F	
Hydrocurage et passage caméra	3			57 500,00 F
Montant estimatif total		258 750,00 F	215 625,00 F	57 500,00 F

4.4. Travaux d'extension et perspectives

- Les réseaux

Les travaux d'extension des réseaux sont envisagés dans le cadre des projets d'urbanisation et de la délimitation des zones à assainir en collectif (voir le schéma de zonage récemment réalisé).

- La station d'épuration

La station d'épuration âgée actuellement de 19 ans fonctionne de façon non satisfaisante. Les concentrations mesurées sont non conformes aux prescriptions fixées.

En conclusion, il semble nécessaire d'envisager une nouvelle station d'épuration. Les éléments technico-économiques de cet ouvrage d'épuration sont développés ci-après.

L'évolution prévisible des charges polluantes et hydrauliques est appréhendée au travers des données suivantes (terme 20 ans, soit en 2020).

EVOLUTION DE LA POPULATION			
DONNEES 1998		Hypothèses d'évolution	
Population communale	3265 habitants		
Population agglomérée collectée par le réseau	1825 habitants	5%	\an
Structures d'accueil temporaire	ND	200 eqhab	à terme
Zone d'activité (2 entreprises)	20 eqhab.	10%	\an
Commentaires - Remarques			
Aucun projet majeur d'implantation n'est actuellement envisagé			
Les hypothèses de croissance sont considérées comme optimiste au regard des 10 dernières années			

SIMULATION DE L'EVOLUTION				
Année	Population agglomérée	Zone d'activité	Structure temporaire	Total Collecté
2000	1916 habitants	22 eqhab.		1938 eqhab.
2001	2012 habitants	24 eqhab.		2036 eqhab.
2002	2113 habitants	27 eqhab.		2139 eqhab.
2003	2218 habitants	29 eqhab.		2248 eqhab.
2004	2329 habitants	32 eqhab.		2361 eqhab.
2005	2446 habitants	35 eqhab.	200 eqhab.	2681 eqhab.
2006	2568 habitants	39 eqhab.	200 eqhab.	2807 eqhab.
2007	2696 habitants	43 eqhab.	200 eqhab.	2939 eqhab.
2008	2831 habitants	47 eqhab.	200 eqhab.	3078 eqhab.
2009	2973 habitants	52 eqhab.	200 eqhab.	3225 eqhab.
2010	3121 habitants	57 eqhab.	200 eqhab.	3378 eqhab.
2011	3277 habitants	63 eqhab.	200 eqhab.	3540 eqhab.
2012	3441 habitants	69 eqhab.	200 eqhab.	3710 eqhab.
2013	3613 habitants	76 eqhab.	200 eqhab.	3889 eqhab.
2014	3794 habitants	84 eqhab.	200 eqhab.	4078 eqhab.
2015	3984 habitants	92 eqhab.	200 eqhab.	4276 eqhab.
2016	4183 habitants	101 eqhab.	200 eqhab.	4484 eqhab.
2017	4392 habitants	111 eqhab.	200 eqhab.	4703 eqhab.
2018	4612 habitants	122 eqhab.	200 eqhab.	4934 eqhab.
2019	4842 habitants	135 eqhab.	200 eqhab.	5177 eqhab.
2020	5084 habitants	148 eqhab.	200 eqhab.	5432 eqhab.

Commune de LE BARP - 33 Proposition de création d'une nouvelle station d'épuration	Priorité 1
---	-------------------

Localisation	Incertitudes
La recherche des sites d'implantation des ouvrages de traitement devra être affinée. Nous retiendrons potentiellement : <ul style="list-style-type: none"> ■ le site actuel, ■ un site potentiel 800 m à l'aval en direction du ruisseau de Lacanau 	Les incertitudes demeurent quant au taux de croissance de la population et de la Zone d'activité, ainsi qu'aux possibilités de réalisation d'une installation commune avec le CEA. La solution principale étudiée est basée sur le taux de croiss

Descriptif technique sommaire

<i>Hypothèses</i>
Taux de croissance actuel pas de raccordement du CEA Lieu d'implantation 800 m en aval

<i>Caractéristiques de la canalisation de transfert</i>
Canalisation gravitaire PVC CR8 Ø 200 800 ml

<i>Dimensionnement de la station d'épuration</i>	
Charge hydraulique	825 m ³ /j temps sec 1100 m ³ /j temps pluie
Charge polluante	495 Kg DBO ₅ /j
équivalent habitant	5500 eqhab

Bilan financier lié aux investissements			
	Coût unitaire	Nombre d'unité	Coût total HT en F
Canalisations de transfert	800 F	800 ml	640 000 F
Postes de relèvements	300 000 F	1 unité	300 000 F
Ouvrage de traitement	1 200 F	5 500 eqhab	6 600 000 F
MONTANT TOTAL HT			7 540 000 F

Bilan financier lié à l'entretien et au fonctionnement sur le projet			
	Coût unitaire	Nombre d'unité	Coût total HT en F
Canalisations de transfert	6 F/ml	800 ml	4 800 F
Postes de relèvements	10 %	1 unité	30 000 F
Ouvrage de traitement	10 %	5 500 eqhab	660 000 F
MONTANT TOTAL HT			694 800 F

5. RECAPITULATIF DES COUTS

RECAPITULATIF DES COUTS

INVESTISSEMENTS

	Priorité de réalisation		
	1	2	3
Travaux de réhabilitation suite aux passage caméra	386 400 F	87 170 F	12 075 F
Travaux de réhabilitation suite aux tests à la fumée	31 050 F	0 F	0 F
Mise en place de postes d'injection dans 2 PR	0 F	23 000 F	0 F
Mise en place de l'autosurveillance	284 050 F	0 F	0 F
Plan d'entretien des réseaux	258 750 F	215 625 F	57 500 F
Création d'une nouvelle station	7 540 000 F	0 F	0 F
MONTANT TOTAL HT	8 500 250 F	325 795 F	69 575 F

soit pour la totalité des travaux

8 895 620 F

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUEL LIES AUX PROPOSITIONS DE TRAVAUX

Travaux de réhabilitation suite aux passage caméra	0 F
Travaux de réhabilitation suite aux tests à la fumée	0 F
Mise en place de postes d'injection dans 2 PR	5 750 F
Mise en place de l'autosurveillance	28 405 F
Plan d'entretien des réseaux	0 F
Création d'une nouvelle station	694 800 F
MONTANT TOTAL HT	728 955 F

LE FINANCEMENT DES PROPOSITIONS DE TRAVAUX

COUT GLOBAL - MONTANT TOTAL HT

8 895 620 F

	RESEAUX	TRAITEMENT	
		Neuf	Réhabilitation
MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES	823 745 F	7 540 000 F	
AGENCE DE L'EAU			
Pourcentage	12,5%		17,5%
Montant HT	102 968 F	1 319 500 F	
CONSEIL GENERAL			
Pourcentage	35,0%	50,0%	40%
Montant HT	288 311 F	3 770 000 F	
TOTAL DES SUBVENTIONS	391 279 F	5 089 500 F	
PART COMMUNALE			
Montant HT pour la part éligible	432 466 F	2 450 500 F	
Montant HT pour la part non éligible	531 875 F	0 F	
Montant TOTAL HT	964 341 F	2 450 500 F	

IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU	SURCOUT AU M3	
	BASE 1998 (consommation 104 000 m3 agglomération)	0,62 F
Durée d'amortissement à 15 ans		

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan des anomalies constatée suite au passage caméra

Annexe 2 : Rapport d'inspection caméra

Annexe 3 : Casette VHS

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **14/06/99**
 Localisation générale : **Secteur de HAUREUILS**

Rue :	M. Pagnol	M. Pagnol	Ecoles	Ecoles	J. Cocteau	J. Cocteau	TOTAL				
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C		Gravité			Incidence
Diamètre :	200	200	200	200	200	200		1	2	3	+++"+"
Longueur du tronçon :							1070 ml				
Regard Amont	R1	R2	R3	R4	R3	R10					
Regard Aval	R2	R3	R4	R5	R10	R11					
caméra bloquée						1	1				1
abrasion											
affaissement de voûte											
bague de butée défectueuse											
canalisation inaccessible											
canalisation traversante											
changement de section											
concrétions											
contre pente				1			1	1			1
corrosion partielle						1	1				1
corrosion totale											
coude											
dégradation du revêtement											
dépôt de graisses											
dépôt de résidus de chantier											
dépôt de sédiments											
déviation angulaire											
éclatement											
effondrement partiel											
effondrement total											
emboîtement désaxé											
emboîtement insuffisant											
épaufrement	1						1				1
exfiltration											
fissure longitudinale											
fissure transversale				1			1	1			1
fissures biaise											
fissures multiples											
flèche											
infiltration											
joint défectueux		1			1		2	2			2
modification du profil en long											
ovalisation											
perforation						1	1	1			1
poinçonnement											
raccordement direct											
raccordement en retrait											
raccordement mal découpé											
raccordement pénétrant						1	1		1		1
raccordement pénétrant mal découpé											
regard borgne											
regard inaccessible											
suintement											
très mauvais état général											

TOTAL 3 3 2 2

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : LE BARP
 Inspection télévisée en date du : 14/06/99
 Localisation générale : Secteur de HAUREUILS

	F Mauriac	F Mauriac	F Mauriac	F Mauriac	F Mauriac	F Mauriac	TOTAL					
Rue :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C		Gravité			Incidence	
Nature de canalisation :	200	200	200	200	200	200		1	2	3	4	5
Diamètre :	200	200	200	200	200	200						
Longueur du tronçon :							1070 m					
Regard Amont	R11	R18	R18	R20	R21	R22						
Regard Aval	R18	R19	R20	R21	R22	R23						
caméra bloquée												
abrasion												
affaissement de voûte												
bague de butée défectueuse												
canalisation inaccessible												
canalisation traversante												
changement de section												
concrétions												
contre pente						1	1		1			1
corrosion partielle		1					1		1			
corrosion totale												
coude												
dégradation du revêtement	1						1		1			1
dépôt de graisses						1	1		1			1
dépôt de résidus de chantier												
dépôt de sédiments												
déviat ion angulaire												
éclatement												
effondrement partiel												
effondrement total												
emboîtement désaxé												
emboîtement insuffisant												
épaufrure												
exfiltration												
fissure longitudinale												
fissure transversale		1	1				2		2		2	
fissures biaise												
fissures multiples												
flache												
infiltration												
joint défectueux	2						2		2		1	1
modification du profil en long												
ovalisation												
perforation												
poinçonnement				1			1		1		1	
raccordement direct												
raccordement en retrait												
raccordement mal découpé												
raccordement pénétrant												
raccordement pénétrant mal découpé												
regard borgne												
regard inaccessible												
suintement												
très mauvais état général												
TOTAL									6		4	

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **14/06/99**
 Localisation générale : **Secteur de HAUREUILS**

Rue :	F Mauriac	F Mauriac	F Mauriac	F Mauriac	F Mauriac	F Mauriac	TOTAL	Gravité			Incidence		
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C		1	2	3	++	++	++
Diamètre :	200	200	200	200	200	200							
Longueur du tronçon :							1070 ml						
Regard Amont	R11	R18	R18	R20	R21	R22							
Regard Aval	R18	R19	R20	R21	R22	R23							
caméra bloquée													
abrasion													
affaissement de voûte													
bague de butée défectueuse													
canalisation inaccessible													
canalisation traversante													
changement de section													
concrétions													
contre pente							1	1	1			1	
corrosion partielle		1					1	1	1		1		
corrosion totale													
coude													
dégradation du revêtement	1						1	1	1			1	
dépôt de graisses							1	1	1			1	
dépôt de résidus de chantier													
dépôt de sédiments													
déviation angulaire													
éclatement													
effondrement partiel													
effondrement total													
emboîtement désaxé													
emboîtement insuffisant													
épaufrement													
exfiltration													
fissure longitudinale													
fissure transversale		1	1				2	2			2		
fissures biaise													
fissures multiples													
flache													
Infiltration													
joint défectueux	2						2	2	2		1	1	
modification du profil en long													
ovalisation													
perforation													
poinçonnement				1			1	1			1		
raccordement direct													
raccordement en retrait													
raccordement mal découpé													
raccordement pénétrant													
raccordement pénétrant mal découpé													
regard borgne													
regard inaccessible													
suintement													
très mauvais état général													
TOTAL								6			4		

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **14/06/99**
 Localisation générale : **Secteur de HAUREUILS**

	J Giono	J Giono	J Cocteau	J Cocteau	J Cocteau	J Cocteau	TOTAL				
Rue :	J Giono	J Giono	J Cocteau	J Cocteau	J Cocteau	J Cocteau		Gravité			Incidence
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C		1	2	3	"++" "++"
Diamètre :	200	200	200	200	200	200					
Longueur du tronçon :							1070 ml				
Regard Amont	R14	R13	R16	R16	R12	R11					
Regard Aval	R15	R14	R17	R13	R13	R12					
caméra bloquée											
abrasion											
affaissement de voûte											
bague de butée défectueuse											
canalisation inaccessible											
canalisation traversante											
changement de section											
concrétions											
contre pente											
corrosion partielle			1	1			2	1	1	1	1
corrosion totale											
coude											
dégradation du revêtement											
dépôt de graisses											
dépôt de résidus de chantier											
dépôt de sédiments											
déviation angulaire											
éclatement				1			1	1	1	1	1
effondrement partiel											
effondrement total											
emboîtement désaxé											
emboîtement insuffisant											
épaufure		1	1				2		2	2	
exfiltration											
fissure longitudinale											
fissure transversale											
fissures biaise											
fissures multiples											
flache											
infiltration	1	1	1		1		4	1	3	1	3
joint défectueux	1		1		1	2	5	5	5	1	2
modification du profil en long											
ovalisation											
perforation											
poinçonnement											
raccordement direct											
raccordement en retrait											
raccordement mal découpé											
raccordement pénétrant											
raccordement pénétrant mal découpé											
regard borgne											
regard inaccessible											
suintement											
très mauvais état général											
TOTAL								5	8	3	6

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **21/09/99**
 Localisation générale : **Les bruyères - le bourg**

Rue :	Castor		Les Acacias					TOTAL	Gravité			Incidence			
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C/PVC	AM C	AM C		1	2	3	4	5	6	
Diamètre :	150	150	150	150	150	150	150								
Longueur du tronçon :								1248 ml							
Regard Amont	R1	R2	R3	R4	R10	R10	R12								
Regard Aval	R2	R3	R4	R5	R11	R12	R13								
caméra bloquée															
abrasion															
affaissement de voûte															
bague de butée défectueuse															
canalisation inaccessible															
canalisation traversante															
changement de section					1			1							
concrétions															
contre pente						1		1			1			1	
corrosion partielle							2	2						2	
corrosion totale															
coude															
dégradation du revêtement															
dépôt de graisses															
dépôt de résidus de chantier															
dépôt de sédiments															
déviation angulaire															
éclatement															
effondrement partiel															
effondrement total															
emboîtement désaxé															
emboîtement insuffisant					1			1			1			1	
épaufrement															
exfiltration															
fissure longitudinale															
fissure transversale					1	1	3	5		4		1	4	1	
fissures biaise															
fissures multiples															
flache					1			1			1			1	
infiltration	1	3	1	4	1	1		11		10	1		10	1	
joint défectueux	1		1	3			1	3		5	3	1	5	3	
modification du profil en long															
ovalisation															
perforation															
poinçonnement															
raccordement direct															
raccordement en retrait															
raccordement mal découpé		3	1	1				5			5		4	1	
raccordement pénétrant															
raccordement pénétrant mal découpé															
regard borgne															
regard inaccessible															
suintement															
très mauvais état général															
TOTAL										21	4	10	2	8	4

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **21/09/99**
 Localisation générale : **Les bruyères - le bourg**

							TOTAL							
Rue : Castor								Gravité			Incidence			
Nature de canalisation :	AM C	AMC	AM C	AM C	AM C	AM C		1	2	3	++	+++	++	+++
Diamètre :	150	150	150	150/200	150	150								
Longueur du tronçon :							1248 ml							
Regard Amont	R10	R9	R8	R5	R6	R5								
Regard Aval	R9	R8	R7	R6	R7	R14								
caméra bloquée				1			1							
abrasion														
affaissement de voûte														
bague de butée défectueuse														
canalisation inaccessible														
canalisation traversante														
changement de section				2			2							
concrétions														
contre pente														
corrosion partielle	1	1	2	1	3	1	9							
corrosion totale														
coude														
dégradation du revêtement				1			1							
dépôt de graisses														
dépôt de résidus de chantier														
dépôt de sédiments														
déviation angulaire														
éclatement														
effondrement partiel														
effondrement total														
emboîtement désaxé														
emboîtement insuffisant														
épaufrure														
exfiltration														
fissure longitudinale														
fissure transversale			1				1							
fissures biaise														
fissures multiples														
flache														
infiltration			1				1							
joint défectueux	1	1	1	1		2	6							
modification du profil en long														
ovalisation														
perforation				1			1							
poinçonnement														
raccordement direct														
raccordement en retrait														
raccordement mal découpé		1					1							
raccordement pénétrant														
raccordement pénétrant mal découpé														
regard borgne														
regard inaccessible														
suintement														
très mauvais état général														
TOTAL								17	8	2	10	5	6	

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **21/09/99**
 Localisation générale : **Les bruyères - le bourg**

								TOTAL						
Rue :	Castor								Gravité		Incidence			
Nature de canalisation :	AM C	AMC	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C		1	2	3	1	2	3
Diamètre :	150	150	150	150	150	150	150							
Longueur du tronçon :								1248 ml						
Regard Amont	R14	R15	R16	R17	R18	R25	R26							
Regard Aval	R15	R16	R17	R18	R25	R26	PR							
caméra bloquée														
abrasion														
affaissement de voûte														
bague de butée défectueuse														
canalisation inaccessible														
canalisation traversante														
changement de section														
concrétions														
contre pente						1		1						
corrosion partielle	1	1	1	2	1			6	2	3	1	2	3	1
corrosion totale														
coude														
dégradation du revêtement														
dépôt de graisses														
dépôt de résidus de chantier														
dépôt de sédiments														
déviation angulaire														
éclatement														
effondrement partiel														
effondrement total														
emboîtement désaxé														
emboîtement insuffisant														
épaufrement														
exfiltration														
fissure longitudinale														
fissure transversale							1	1						
fissures biaise														
fissures multiples														
flache														
infiltration				2				2		2		1	1	
joint défectueux														
modification du profil en long														
ovalisation														
perforation		2						2						2
poinçonnement														
raccordement direct														
raccordement en retrait														
raccordement mal découpé														
raccordement pénétrant														
raccordement pénétrant mal découpé														
regard borgne														
Cheminé de regard défectueux														
suintement														
tres mauvais état général														
								TOTAL	5	1	1	4	3	

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **21/09/99**
 Localisation générale : **Les bruyères - le bourg**

	TOTAL							Gravité			Incidence			
Rue :	Castor													
Nature de canalisation :	AM C	AMC	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	1	2	3	++	+++	++	+++
Diamètre :	150	150	150	150	150	150	150							
Longueur du tronçon :								1248 ml						
Regard Amont	R24	R23	R22	R21	R19	R26	R27							
Regard Aval	R23	R22	R21	R20	R20	R27	R28							

caméra bloquée				1				1						
abrasion														
affaissement de voûte														
bague de butée défectueuse														
canalisation inaccessible														
canalisation traversante														
changement de section														
concrétions														
contre pente					1			1	1			1		
corrosion partielle							1	1	1			1		
corrosion totale														
coude														
dégradation du revêtement	3	3		3	1		1	11	1	9	1	1	9	1
dépôt de graisses														
dépôt de résidus de chantier														
dépôt de sédiments														
déviation angulaire														
éclatement	1							1			1			1
effondrement partiel														
effondrement total														
emboîtement désaxé							1	1	1			1		
emboîtement insuffisant														
épaufure			1					1			1		1	
exfiltration														
fissure longitudinale														
fissure transversale							3	3	3			3		
fissures biaise														
fissures multiples														
flache														
Infiltration							3	3	3			3		
joint défectueux														
modification du profil en long														
ovalisation														
perforation								1	1			1		
poinçonnement														
raccordement direct														
raccordement en retrait														
raccordement mal découpé														
raccordement pénétrant														
raccordement pénétrant mal découpé														
regard borgne														
Cheminé de regard défectueux														
suintement							1	1				1		
très mauvais état général														

TOTAL 8 13 4 11 11 3

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : LE BARP
 Inspection télévisée en date du : 23/06/99
 Localisation générale : RN10

Rue : RN10 - Av des Pyrénées

							TOTAL			
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C		Gravité		Incidence
Diamètre :	150	150	150	150	150	150		2	3	++
Longueur du tronçon :							640 ml			
Regard Amont	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
Regard Aval	R2	R3	R4	R5	PR	R7				

caméra bloquée										
abrasion										
affaissement de voûte										
bague de butée défectueuse										
canalisation inaccessible										
canalisation traversante										
changement de section										
concrétions										
contre pente										
corrosion partielle										
corrosion totale										
coude										
dégradation du revêtement		1					1	1		1
dépôt de graisses										
dépôt de résidus de chantier						1	1	1		1
dépôt de sédiments						2	2	2		2
déviation angulaire	1						1			
éclatement										
effondrement partiel										
effondrement total										
emboîtement désaxé										
emboîtement insuffisant	1						1	1		1
épaufrure	1						1	1		1
exfiltration										
fissure longitudinale										
fissure transversale	2						2	2		2
fissures biaise										
fissures multiples										
flache										
infiltration		1				1	2	2		2
joint défectueux										
modification du profil en long										
ovalisation										
perforation						1	1	1		1
poinçonnement		1					1	1		1
raccordement direct										
raccordement en retrait										
raccordement mal découpé										
raccordement pénétrant										
raccordement pénétrant mal découpé										
regard borgne										
regard inaccessible										
suintement										
très mauvais état général										

TOTAL 2 3 1 4

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : LE BARP
 Inspection télévisée en date du : 23/06/99
 Localisation générale RN10

								TOTAL						
Rue : RN10 - Av des Pyrénées									Gravité		Incidence			
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	PVC		1	2	3	1	2	3
Diamètre :	150	150	150	150	150	150	200							
Longueur du tronçon :								640 ml						
Regard Amont	R7	R8	R9	R11	R10	R13	R13							
Regard Aval	R8	R9	R11	R10	R13	R12	R14							
caméra bloquée		1					1	2			2			2
abrasion														
affaissement de voûte														
bague de butée défectueuse														
canalisation inaccessible														
canalisation traversante														
changement de section														
concrétions														
contre pente														
corrosion partielle														
corrosion totale														
coude														
dégradation du revêtement			4	2				6	2	3		2	3	
dépôt de graisses														
dépôt de résidus de chantier														
dépôt de sédiments							1	1			1			1
déviations angulaires														
éclatement				1				1	1			1		
effondrement partiel		1	1	1				3	3			3		
effondrement total														
emboîtement désaxé														
emboîtement insuffisant														
épaufrement														
exfiltration														
fissure longitudinale			2					2	2					2
fissure transversale	1				1			2	1			1		
fissures biaise														
fissures multiples														
flèche														
infiltration				6				6	6			6		
joint défectueux														
modification du profil en long														
ovallation														
perforation	3							3	3			3		
poinçonnement														
raccordement direct														
raccordement en retrait														
raccordement mal découpé														
raccordement pénétrant														
raccordement pénétrant mal découpé														
regard borgne														
regard inaccessible														
suintement														
très mauvais état général														
TOTAL									18	3	3	16	5	3

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **21/09/99**
 Localisation générale : **Le Sableret**

Rue : **L Aragon**

	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	TOTAL	Gravité	Incidence			
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C		1	2	3	++	++
Diamètre :	200	200	200	200	200	200	200						
Longueur du tronçon :								717 ml					
Regard Amont	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7						
Regard Aval	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8						

caméra bloquée													
abrasion													
affaissement de voûte													
bague de butée défectueuse													
canalisation inaccessible													
canalisation traversante													
changement de section													
concrétions													
contre pente													
corrosion partielle													
corrosion totale													
coude													
dégradation du revêtement													
dépôt de graisses													
dépôt de résidus de chantier													
dépôt de sédiments													
déviation angulaire													
éclatement													
effondrement partiel													
effondrement total													
emboîtement désaxé													
emboîtement insuffisant													
épaufure	1							1	1			1	
exfiltration													
fissure longitudinale													
fissure transversale													
fissures biaise													
fissures multiples													
fiache													
infiltration		1						1					
joint défectueux													
modification du profil en long													
ovalisation													
perforation		1						1					
poinçonnement													
raccordement direct													
raccordement en retrait													
raccordement mal découpé													
raccordement pénétrant													
raccordement pénétrant mal découpé													
regard borgne													
regard inaccessible													
suintement													
très mauvais état général													

TOTAL 1 1 1 1 1

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : LE BARP
 Inspection télévisée en date du : 21/09/99
 Localisation générale : Le Sableret

	TOTAL						Gravité			Incidence			
Rue :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	1	2	3	++	+++	++	+
Nature de canalisation :	200	200	200	200	200	200							
Diamètre :	200	200	200	200	200	200							
Longueur du tronçon :							717 ml						
Regard Amont	R8	R9	R10	R17	R18	R17							
Regard Aval	R9	R10	PR	R18	R19	R20							

caméra bloquée													
abrasion													
affaissement de voûte													
bague de butée défectueuse													
canalisation inaccessible													
canalisation traversante													
changement de section													
concrétions													
contre pente													
corrosion partielle													
corrosion totale													
coude													
dégradation du revêtement													
dépôt de graisses													
dépôt de résidus de chantier													
dépôt de sédiments													
déviations angulaires													
éclatement													
effondrement partiel													
effondrement total													
emboîtement désaxé													
emboîtement insuffisant					1		1			1			
épaufrement													
exfiltration													
fissure longitudinale													
fissure transversale	1		1				2	1			1		
fissures biaise													
fissures multiples													
flache			1				1		1		1		
Infiltration	1						1						
joint défectueux	1						1		1		1		
modification du profil en long													
ovalisation													
perforation													
poinçonnement													
raccordement direct													
raccordement en retrait													
raccordement mal découpé													
raccordement pénétrant													
raccordement pénétrant mal découpé													
regard borgne													
regard inaccessible													
suintement													
très mauvais état général						1	1						

REMARQUE

Obstruction quasi-totale par des racines
 Présence de dysfonctionnements non identifiés (perforatio, épaufrure,...)

TOTAL	3	1	3	4
--------------	---	---	---	---

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection l  vis  e en date du : **21/09/99**
 Localisation g  n  rale : **Le Sableret**

Rue : **L Aragon**

	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	TOTAL	Gravit��			Incidence		
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C		1	2	3	++	+++	+
Diam��tre :	200	200	200	200	200	200	200							
Longueur du tron��on :								717 ml						
Regard Amont	R17	R16	R14	R13	R12	R11								
Regard Aval	R16	R14	R13	R12	R11	R10								

cam��ra bloqu��e														
abrasion														
affaissement de vo��te														
bague de but��e d��fectueuse														
canalisation inaccessible														
canalisation traversante														
changement de section														
concr��tions														
contre pente														
corrosion partielle														
corrosion totale														
coude														
d��gradation du rev��tement														
d��p��t de graisses														
d��p��t de r��siduals de chantier														
d��p��t de s��diments														
d��viation angulaire														
��clatement														
effondrement partiel														
effondrement total														
embo��tement d��sax��														
embo��tement insuffisant														
epaufrure														
exfiltration														
fissure longitudinale														
fissure transversale														
fissures biaise														
fissures multiples														
flache														
infiltration														
joint d��fectueux														
modification du profil en long														
ovalisation														
perforation			2					2	2					2
poingonnement														
raccordement direct														
raccordement en retrait														
raccordement mal d��coup��														
raccordement p��n��trant														
raccordement p��n��trant mal d��coup��														
regard borgne														
Chemin�� de regard d��fectueux					1	1	1	3			3			3
suintement														
tr��s mauvais ��tat g��n��ral														

TOTAL 2 3 5

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **14/06/99**
 Localisation générale : **Lotissement Champ neuf**

								TOTAL			
Rue :	Champ neuf										
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C		Gravité	Incidence	
Diamètre :	200	200	200	200	200	200	200		1	2	3
Longueur du tronçon :								973 ml			
Regard Amont	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R12				
Regard Aval	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R15				

caméra bloquée												
abrasion												
affaissement de voûte												
bague de butée défectueuse												
canalisation Inaccessible												
canalisation traversante												
changement de section												
concrétions												
contre pente												
corrosion partielle												
corrosion totale												
coude												
dégradation du revêtement												
dépôt de graisses												
dépôt de résidus de chantier												
dépôt de sédiments												
déviaton angulaire												
éclatement												
effondrement partiel												
effondrement total												
emboîtement désaxé												
emboîtement insuffisant												
épaufrure												
exfiltration												
fissure longitudinale												
fissure transversale			1					1	2			
fissures biaise												
fissures multiples												
flache			1			1			2		2	
Infiltration									1	1	1	1
joint défectueux		1							4			
modification du profil en long									5	5		5
ovalisation												
perforation												
poinçonnement												
raccordement direct												
raccordement en retrait												
raccordement mal découpé												
raccordement pénétrant												
raccordement pénétrant mal découpé												
regard borgne												
regard inaccessible												
suintement												
très mauvais état général												

TOTAL		6	3		8	1
-------	--	---	---	--	---	---

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

Commune : LE BARP
 Inspection télévisée en date du : 14/06/99
 Localisation générale : Lotissement Champ neuf

	TOTAL									
Rue :	Champ neuf							Gravité	Incidence	
Nature de canalisation :	AM C	AM C/PVC	AM C	AM C	AM C	AM C		1	2	3
Diamètre :	200	200	200	200	200	200				
Longueur du tronçon :							973 ml			
Regard Amont	R15	R24	R25	R26	R23	R23				
Regard Aval	PR	R25	R26	R23	R24	R22				

caméra bloquée										
abrasion										
affaissement de voûte										
bague de butée défectueuse										
canalisation inaccessible										
canalisation traversante										
changement de section		1					1			
concrétions										
contre pente										
corrosion partielle										
corrosion totale										
coude										
dégradation du revêtement										
dépôt de graisses										
dépôt de résidus de chantier										
dépôt de sédiments										
déviatoin angulaire										
éclatement			1				1			
effondrement partiel										
effondrement total										
emboîtement désaxé										
emboîtement insuffisant										
épaufure										
exfiltration										
fissure longitudinale										
fissure transversale							1		1	
fissures biaise										
fissures multiples										
fliche	1						1		1	1
infiltration	4					1	5	5	5	
joint défectueux										
modification du profil en long										
ovallisation										
perforation	1					1	2	2	2	
poinçonnement			1				1		1	
raccordement direct										
raccordement en retrait										
raccordement mal découpé										
raccordement pénétrant										
raccordement pénétrant mal découpé										
regard borgne										
regard inaccessible										
suintement										
très mauvais état général	1						1		1	

TOTAL 1 1 1 1

BILAN DES ANOMALIES CONSTATEES

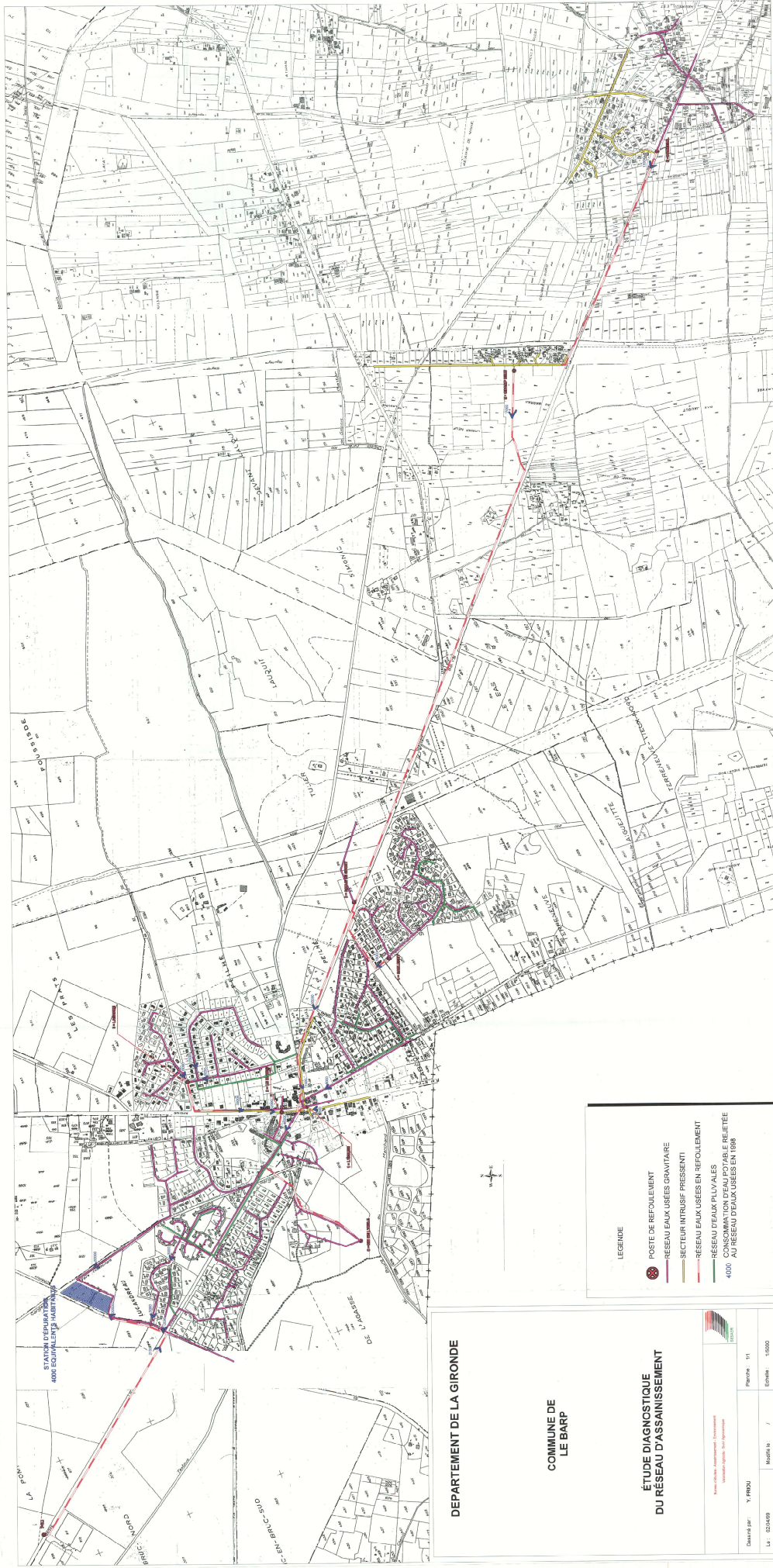
Commune : **LE BARP**
 Inspection télévisée en date du : **14/06/99**
 Localisation générale : **Lotissement Champ neuf**

Rue : **Champ neuf**

	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	TOTAL	Gravité	Incidence
Nature de canalisation :	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C	AM C			
Diamètre :	200	150/200	200	200	200	200	200		1	2
Longueur du tronçon :								973 ml	3	
Regard Amont	R22	R19	R20	R19	R18	R16	R17			
Regard Aval	R19	R20	R21	R18	R16	R15	R16			

caméra bloquée										
abrasion										
affaissement de voûte										
bague de butée défectueuse										
canalisation inaccessible										
canalisation traversante										
changement de section		1						1		
concrétions										
contre pente		1						1	1	
corrosion partielle										
corrosion totale										
coude										
dégradation du revêtement										
dépôt de graisses										
dépôt de résidus de chantier										
dépôt de sédiments										
déviaton angulaire										
éclatement										
effondrement partiel										
effondrement total										
emboîtement désaxé										
emboîtement insuffisant										
épaufrure										
exfiltration										
fissure longitudinale										
fissure transversale		1		1			1	3	3	3
fissures biaise										
fissures multiples										
flache										
infiltration		1					1	2	2	1
joint défectueux										
modification du profil en long										
ovalisation										
perforation										
poinçonnement										
raccordement direct										
raccordement en retrait										
raccordement mal découpé										
raccordement pénétrant										
raccordement pénétrant mal découpé										
regard borgne										
Cheminé de regard défectueux						1		1	1	1
suintement										
très mauvais état général										

TOTAL			2	5	1	1
-------	--	--	---	---	---	---



LEGENDE

- POSTE DE REFOULEMENT
- RESEAU EAUX USEES GRAVITAIRE
- SECTEUR INTRUSIF PRESENT
- RESEAU EAUX USEES EN REFOULEMENT
- RESEAU D'EAUX PLUVIALES
- CONSOMMATION D'EAU POTABLE REJETEE AU RESEAU D'EAUX USEES EN 1988

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE
LE BARP

**ÉTUDE DIAGNOSTIQUE
DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**



DESSINÉ PAR : Y. FROU
NOMER N° : /
LÉGÈRE : 02/04/89
PROJET N° : 11
ÉCHELLE : 1/5000

COMMUNE DU BARP



ETUDES PREALABLES A LA MISE EN PLACE DU SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Zones d'assainissement collectif et non collectif

Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence
de l'Eau Adour-Garonne et du conseil Général de la Gironde

Agence de l'Eau
Adour Garonne



010617

Juin 1999

 **SOGELERG INGENIERIE**

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. INTRODUCTION	1
2. PRESENTATION GENERALE	1
2.1 Réglementation.....	1
2.2 Objet du dossier	2
2.3 Description technique générale de l'assainissement.....	2
2.4 Présentation de la commune	3
2.4.1 Caractéristiques générales	3
2.4.2 Cohérence avec les documents d'urbanisme.....	4
2.4.3 Etat actuel de l'assainissement des communes.....	4
2.5 Présentation synthétique du zonage proposé et justification du choix.....	6
3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
3.1 Zones concernées	7
3.2 Note descriptive du projet	7
3.3 Organisation du service public d'assainissement collectif.....	7
3.4 Obligations des particuliers raccordés au réseau collectif	7
3.5 Coûts du projet.....	8
4. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	8
4.1 Zones concernées	8
4.2 Description des filières d'assainissement non collectif	8
4.3 Notes explicatives de solutions proposées selon le type de sol.	9
4.4 Organisation du service d'assainissement non collectif	9
4.4.1 Descriptif général d'un Service d'assainissement non collectif.....	9
4.4.2 Choix de la commune sur la nature du service d'assainissement non collectif	11
4.5 Coûts du projet.....	11
5. CONCLUSION	12

ANNEXES

- Annexe 1 :** Délibération du Conseil Municipal approuvant le dossier de zonage collectif et non collectif.
- Annexe 2 :** Plan de zonage (au 1/5 000 ème)
- Annexe 3 :** Arrêté du 6 mai 1996
- Annexe 4 :** Filières d'assainissement individuel, extrait du Guide de l'assainissement non collectif (DDASS Gironde)
- Annexe 5 :** Documents type pour la mise à l'enquête du zonage

1. INTRODUCTION

Le schéma directeur d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce schéma directeur permettra à la commune du Barp de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur leur territoire. Il constituera aussi un outil pour la gestion de l'urbanisme, réglementaire et opérationnel.

D'autre part, le schéma directeur va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

2. PRESENTATION GENERALE

2.1 Réglementation

Traduction en droit français de la Directive Européenne du 21 mai 1991, la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, et son décret d'application du 3 juin 1994, confient aux maires de nouvelles compétences et obligations, à travers les articles suivants :

Article 35, portant modification du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Article L.2224-8 : les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif, notamment aux stations d'épuration des eaux usées et à l'élimination des boues qu'elles produisent, et au contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Elles peuvent prendre en charge les dépenses d'entretien de ces mêmes systèmes.
- Article L.2224-10 : les communes ou leur groupement délimitent après enquête publique :
 - les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, pour protéger la santé publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement individuel,
 - les zones relevant de l'assainissement collectif où elle sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux usées collectées.
- Article L.2224-9 : L'ensemble des prestations concernant l'assainissement non collectif doit être réalisé au plus tard le 32/12/2005.

Article 36, portant modification du Code de la Santé Publique :

- Article L.33 : les immeubles non raccordés à l'assainissement collectif doivent être dotés d'un système d'assainissement autonome dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement.
- Article L.35-10 : les agents des services d'assainissement ont accès aux propriétés privés pour l'application des articles L.35-1 et L.35-3 ou pour assurer les contrôles des installations d'assainissement non collectif et leur entretien si la commune a décidé sa prise en charge par le service.

Article 38, portant modification du Code de l'urbanisme :

- Article L.421-3 : le permis de construire ne peut être accordé que si les constructions projetées sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires concernant l'implantation des constructions (...) et de leur assainissement.

D'autres points des textes d'application de la Loi sur l'eau sont également remarquables :

Le premier arrêté du 06/05/1996 fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs, et le second, les modalités de contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectifs. La Circulaire du 22 mai 1997 explicite quant à elle les conditions de mise en œuvre générales des ces nouvelles dispositions.

L'arrêté du 22 décembre 1994 fixe les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées soumis à autorisation ; l'arrêté du 21 juin 1996 concernant les ouvrages dispensés d'autorisation. La Circulaire du 17 février 1997 explicite l'application de ce dernier arrêté.

A noter en particulier, les points suivants, issus des Décret du 3 juin 1994 et Arrêté du 21 juin 1996 :

- Seules les communes dont le territoire est compris en totalité ou en partie dans une agglomération produisant un charge de pollution organique comprise supérieure à 120kg/jour (2 000 EH) doivent être équipées d'un système de collecte et d'un ouvrage de traitement, au plus tard avant le 31/12/2005.
- Pour les agglomérations inférieures à 2 000 E.H., la collecte des effluents n'est pas obligatoire. En revanche si un réseau de collecte public existe (y compris un ancien réseau pluvial collectant aussi des eaux usées), un traitement approprié doit être mis en place avant le 31/12/2005 (traitement qui permet de respecter les objectifs de qualité du milieu récepteur). Pour les éventuelles extensions de ce réseau collectant moins de 120 kg/jour (2 000 EH), il n'existe pas de délai de réalisation.

2.2 Objet du dossier

Les objectifs du présent dossier à destination de l'enquête publique consistent en l'information du public et à recueillir ses observations sur le tracé du projet de zonage et les règles techniques et financières qu'il est proposé d'appliquer en matière d'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la commune du Barp.

Par ailleurs, il faut noter que la commune du Barp a compétence pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Enfin, ce dossier fait suite à l'étude de schéma directeur d'assainissement établie en 1997-1998 par SOGELERG INGENIERIE.

2.3 Description technique générale de l'assainissement

Assainissement collectif

L'assainissement collectif a pour objet la collecte des eaux usées, leur transfert par un réseau public, leur épuration, l'évacuation des eaux traitées vers le milieu naturel et la gestion des sous-produits de l'épuration.

Différentes techniques existent pour :

- le type de réseau : dans des réseaux séparatifs, la collecte des eaux usées et pluviales est séparée (deux canalisations distinctes), alors que dans un réseau unitaire, les eaux usées et pluviales sont recueillies dans un réseau unique ;
- le type de transfert : il peut se faire gravitairement, si la pente du terrain naturel le permet ou par l'intermédiaire d'un poste et d'une conduite de refoulement ;
- le traitement à l'aval du réseau : le type de station d'épuration collectif (lit bactérien, boues activées, lagunage, filtre à sable, etc.) dépend de la charge de pollution à traiter (quantité et qualité), et de la sensibilité du milieu récepteur (qualité et débit du cours d'eau...) et de la nature des effluents (unitaire ou séparatif, domestique ou industriel en partie).

Les équipements situés depuis la boîte de branchement installée en limite des propriétés publique et privées, jusqu'à la station d'épuration relèvent du domaine public. Ils sont à la charge de la collectivité, à l'exception du branchement sous voie publique (entre la propriété privée et le collecteur) qui est à la charge du propriétaire de l'habitation, la collectivité pouvant facturer le coût de ces travaux, déduction faite des aides accordées.

Le raccordement à l'égout concerne les ouvrages privés à réaliser entre l'habitation et la boîte de branchement. Ils sont à la charge des particuliers.

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif (aussi appelé autonome ou individuel) désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des logements non raccordés à un réseau public d'assainissement.

L'ouvrage de prétraitement est normalement constitué d'une fosse toutes eaux, ventilée, de 3 000 l au minimum (pour 5 habitants, 500l supplémentaires par habitant supplémentaire).

Selon la nature du sol de la parcelle concernée, il existe différentes techniques d'épuration allant du traitement des eaux usées par le sol naturel en jusqu'à un traitement dans un sol artificiel reconstitué. Les différentes filières pouvant être proposées sont détaillées dans le chapitre correspondant au zonage non collectif.

2.4 Présentation de la commune

2.4.1 Caractéristiques générales

La commune du Barp présente les caractéristiques démographiques suivantes :

Population 1999	Evolution de la population depuis 1990	Nbre d'hbts par logement 1990
3 242	+ 3 % par an	3,1

Par ailleurs, la commune présente très peu de logements implantés sur des parcelles de faibles tailles. 9 % des cas correspondent toutefois à des superficies moyennes.

Situé dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, la commune possède par ailleurs une petite ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) au nord et deux forages dont les périmètres de protection doivent être officialisés (La Poste et Hariat). Les ruisseaux principaux, la Lacanau et le ruisseau des Lassieux sont de qualité 1B.

2.4.2 Cohérence avec les documents d'urbanisme

La commune du Barp possède un POS. Globalement, les zones U sont très largement bâties et ne peuvent pratiquement plus se densifier.

Ces zones U sont déjà largement desservies en réseaux collectifs, et pour les secteurs qui ne le sont pas encore, le règlement du POS précise que l'assainissement individuel peut être prévu pour les constructions non desservies.

Les zones NA, proches du bourg, sont destinées à des lotissements et le lotisseur y est tenu de prévoir de l'assainissement collectif.

Les hameaux sont inclus en zone NB, ils peuvent se développer, et les prescriptions en matière d'assainissement y sont identiques à celles de la zone U (assainissement collectif prescrit, mais assainissement individuel admis en l'absence de réseau collectif).

2.4.3 Etat actuel de l'assainissement des communes

Assainissement collectif

La commune du Barp possède son propre système d'assainissement indépendant et constitue donc un agglomération. Les ouvrages d'assainissement collectif existants sont les suivants :

Abonnés eaux usées 1999	Capacité station	Type station et état	Poste de refoulement
938	4 000 EH	lit bactérien forte charge + lagune de finition. Fonctionne plus mal en hiver et en période pluvieuse (eaux parasites) mais globalement rendements corrects	9

Assainissement non collectif

Sur la base d'un questionnaire, auquel les habitants ont répondu à 32%, les équipements en assainissement individuel sur la commune sont les suivants :

49% des logements sont équipés d'une fosse toutes eaux, 37% possèdent des fosses septiques et 7% de fosses étanches. Les dispositifs de prétraitement existants sont donc insuffisants, Ce qui entraîne une colmatation plus rapide (par les graisses de cuisine et les savons qui ne transitent pas par une fosse)des dispositifs de traitement.

Les dispositifs de traitement sont constitués à 41% par un épandage, et 8% par un plateau absorbant. Le reste correspond (réponses multiples) à des rejets au fossé (12%), dans une canalisation pluviale (5%) ou un puisard (18%). Or il faut savoir que sans dispositif de traitement préalable (du type épandage ou lit filtrant drainé), les rejets au fossé ou dans un puisard sont interdits, ces derniers étant, même implantés après un dispositif de traitement, soumis à dérogation préfectorale.

Par ailleurs, 50% des logements possèdent un sol inapte à l'épandage (nappe haute en hiver - terre indispensable) et 15% des épandages sont en outre recouverts d'arbres, de voies de circulation ou de couches imperméables (béton..).

Donc seuls environ 40% des dispositifs existants situés au nord du Barp semblent conformes, au vu des réponses au questionnaire établi par SOGELERG INGÉNIERIE, à la réglementation actuelle ou en vigueur lors de leur mise en place.

Parmi les dispositifs restants, seuls les logements non équipés (20 %) ou équipés de fosses avec puisards ou rejet au fossé (25 %) nécessitent une réhabilitation urgente.

2.5 Présentation synthétique du zonage proposé et justification du choix

Après délibération du conseil municipal, dont l'extrait du registre est joint à l'annexe 1, les élus ont décidé de retenir le zonage d'assainissement suivant :

Assainissement collectif, en plus de l'existant	Assainissement non collectif
Poumey - Lévêque - Terreneuve - Chantier - ZI Gargails	Les Gargails - Pierrot - Sarroc - Tournebride - Barbareau - Castor - Jaugut - Achon - Le Court - Labroque-Mineur - Tamplon

Le choix du zonage d'assainissement a été réalisé sur la base de l'étude technico-économique des solutions proposées dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement.

Assainissement collectif

La commune a décidé d'étendre les réseaux collectifs existants dans les zones d'habitat denses autour du bourg, chaque fois que les investissements correspondants étaient raisonnables en terme de coût de revient des travaux pour un logement et que la quantité de pollution domestique le justifiait.

Assainissement non collectif

Les logements qui ont été inclus en zone d'assainissement individuel correspondent à des logements éloignés des réseaux existants, pour lesquels les investissements en assainissement collectif auraient été très nettement supérieurs à ceux retenus en assainissement individuel. Outre l'éloignement par rapport aux réseaux collectifs, les zones classées en assainissement individuel présentent des contraintes telles que :

- un habitat très dispersé,
- des logements en contrebas par rapport à la route,
- une topographie nécessitant un refoulement pour un petit nombre de logements
- une voirie privée, avec de multiples copropriétaires, n'ayant pas le même avis vis-à-vis de l'assainissement.

Pour les zones mentionnées dans le tableau ci-dessus, vu le contexte local et les contraintes précédentes, l'assainissement non collectif est donc la solution la mieux adaptée.

Plan de zonage

La délimitation détaillée du zonage est présentée sur le plan joint au dossier (annexe 2).